



LOCATIONS à la SEMAINE du samedi 15h au samedi 10h

		HORS SAISON	08.06 - 15.06	15.06 - 29.06	29.06 - 06.07	06.07 - 17.08	17.08 - 24.08
CHALET	4 places	257 €	339 €	443 €	483 €	505 €	402 €
	6 places	323 €	417 €	531 €	540 €	549 €	522 €
TENTE LODGE	5 places	209 €	225 €	330 €	365 €	382 €	244 €

Hors juillet et août		1 nuit / 2 jours	2 nuits / 3 jours	3 nuits / 4 jours
CHALET	4 places	61 €	108 €	142 €
	6 places	91 €	124 €	163 €
TENTE LODGE	5 places	50 €	95 €	130 €

Montant des acomptes lors de la réservation : Tente Lodge : 110 € ou Chalet : 160 € par semaine + 14 € de frais de dossier.

EMPLACEMENTS à la JOURNÉE - arrivée 12h - départ 10h

		Saison du 01 juillet au 26 août	Hors saison
Forfait 2 personnes	sans électricité	17.96 €	15.83 €
Forfait 1 personne	sans électricité	12.00 €	9.94 €
Personne supplémentaire (+ 6 ans)		5.60 €	5.10 €
Enfant supplémentaire (- 7 ans)		5.10 €	4.80 €
Électricité		5.10 €	5.10 €
Animal vacciné tenu en laisse		2.10 €	2.10 €
Visiteur		2.10 €	2.10 €
Taxe de séjour (par jour et par personne)		0.66 €	0.66 €



BON DE RÉSERVATION

NOM - Prénom : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone (obligatoire) : Nationalité :

Nombre de voiture(s) : Immatriculation(s) :

Nombre d'animaux : Race(s) : N° tatouage :

Carnet de vaccination obligatoire et vaccination anti rabique à jour. Les chiens de 1^{re} catégorie ne sont pas acceptés.

Composition de toute la famille	Nom	Prénom	Date de naissance
1 -
2 -
3 -
4 -
5 -
6 -

Date d'Arrivée : Date de Départ :

VOTRE EMPLACEMENT		VOTRE LOCATION	
(Une caravane ou une tente, une voiture, 2 personnes)		(Comprenant l'eau, le gaz et l'électricité)	
Nombre d'emplacements :		Montant Des Acomptes	Nombre de semaine(s)
Personnes supplémentaires + de 6 ans :		Tente lodge : 110,00 € x	= €
Électricité :		Chalet : 160,00 € x	= €
Montant des Acomptes : + 80,00 €		Nombre d'animaux domestiques :	
Frais de secrétariat : + 14,00 €		Frais de secrétariat :	+ 14,00 €
Montant réglé ce jour * :	€	Montant réglé ce jour * :	€

***SOLDE à régler 1 MOIS AVANT votre ARRIVÉE à l'ordre de "Camping de l'Ile aux loisirs" (nous acceptons les chèques vacances).**

Conditions générales de location

Mise à jour le 20/11/2023

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée sans l'accord du loueur.

La réservation devient ferme à réception du bulletin de réservation signé et accompagné du règlement correspondant, et dès retour de la confirmation signée par le camping. En cas de double réservation, nous restituons automatiquement l'acompte reçu en dernier. L'acompte sera déduit du séjour, sauf 14,00 Euros non remboursables pour les frais de réservation, et éventuellement les frais d'assurance annulation

Je souhaite être remboursé en cas d'annulation.

Je ne souhaite pas être remboursé en cas d'annulation.

Le solde devra être réglé impérativement 1 mois avant votre arrivée. Le locataire doit se présenter le jour mentionné sur le bon de réservation (après 20 h, prière de prévenir le camping). Un délai de 24 h est accordé, passé ce délai et sans avis notifié au loueur, la réservation est annulée. Aucun remboursement ne peut intervenir. Aucune déduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

La location pourra être occupée du samedi à partir de 15 h, et devra être libérée le samedi avant 10 h.

La somme correspondant au montant de l'acompte ne sera pas remboursée, sauf en cas de force majeure (décès, maladie grave avec justificatifs. En cas de départ prématuré, la totalité du montant de la location est due, sauf en cas de force majeure grave :

Par dérogation dans l'hypothèse où l'annulation du séjour serait justifiée par le fait que l'un des participants serait atteint directement ou indirectement par le COVID 19 (infection ou cas contact) et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour, l'annulation se fera sans indemnité de rupture. Les frais de traitement et de gestion resteront néanmoins acquis au Prestataire.

Le Client devra impérativement justifier de l'événement ouvrant droit à l'annulation sans indemnité de rupture.

Par dérogation dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement local, interdiction de déplacement, alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et de les accueillir. Le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de traitement et de gestion qui resteront acquis au Prestataire.

Les chèques de caution vous seront rendus 15 jours après votre départ.

La taxe de séjour n'est pas incluse dans les tarifs. Le montant de la taxe de séjours ainsi que celui de la TVA (10 %) en vigueur, peuvent être modifiés au moment de la facturation, selon arrêté municipal et législation. (*0,66 Euros par jour/personne) du 1^{er} avril au 30 Septembre (année 2024).

Tout locataire doit respecter le règlement intérieur du camping.

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter.

ÉQUIPEMENT DES LOCATIFS

CHALETS 4 et 6 PLACES

☞ Tous nos Chalets sont équipés de : Coin cuisine, réfrigérateur, gaz, électricité, table & chaises, terrasse, salon de jardin, vaisselle, évier, couverture, placards, une chambre avec un lit de deux personnes, une chambre avec deux lits d'une personne, salle de bain avec douche, lavabo et W-C.

TENTES LODGES 5 PLACES

☞ Les tentes lodges sont équipées de coin cuisine, réfrigérateur, four micro-ondes, gaz, électricité, table & chaises, terrasse, salon de jardin, vaisselle, couverture, placards, une chambre avec un lit de deux personnes, une chambre avec un lit de deux personnes se terminant en cheminée pour laisser place d'un lit à une personne accessible avec une petite échelle. Cette tente reste sur l'esprit campeur, dépourvue de salle de bain et de wc, rendez-vous aux sanitaires.

L'inventaire des lieux s'effectue à l'arrivée et au départ des lieux.

Une caution de 45 € vous sera demandée à l'arrivée pour le ménage, et 270 € pour la location qui vous seront restituées si après vérification notre intervention pour la remise en état du logement locatif n'est pas nécessaire.

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur :

CM2C : 14 rue St Jean 75017 Paris - www.cm2c.net

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre établissement, et dans l'attente de vous accueillir prochainement, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Direction

